

1 – À tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus Christ

Bien-aimés ! Nous avons été rachetés par le même sang précieux, le sang de Christ, qui nous purifie de tout péché, quel que soit le nom qu'on nous donne parmi les hommes, et nous sommes membres les uns des autres. Je vous supplie donc, comme en la présence de Dieu, de considérer soigneusement les vérités qui vont vous être présentées :

1. Nous avons *un* seul Père, qui nous a donnés à Jésus, et qui a donné Jésus pour nous ; *un seul Seigneur Jésus Christ*, notre Frère aîné, en qui chacun de nous est mort et ressuscité ; *un Saint Esprit* habitant en nous, notre consolateur, notre défenseur, notre guide et notre compagnon toujours fidèle pendant notre voyage à travers le désert.

2. *Le point de ralliement pour tous les saints est la croix de Christ.* Celui qui y a répandu son âme à la mort pour nous, est mort « afin de rassembler en un les enfants de Dieu dispersés » (Jean 11:52). Aussi dans la prière qu'il fit, avant de mourir, il demanda entre autres : « que tous *soient un*, comme toi, Père, es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jean 17:21.) Or cette unité que le Seigneur demandait pour ses disciples, est une unité visible ; c'est ce que rend évident le fait, qu'il en résulte, « que par là, *le monde peut croire* », et que *le monde* connaîtra un jour que le Père a envoyé le Fils. Le monde, mort dans ses fautes et dans ses péchés, ne peut voir l'unité purement intérieure de l'Église, laquelle n'est visible qu'à la foi. Le monde doit *voir* l'unité de l'Église avant de pouvoir en être affecté de cette manière ; puisque « l'homme n'ayant que l'âme (l'homme naturel) ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge » (1 Cor. 2:14.) En conséquence, l'unité que notre Seigneur demande dans sa prière, doit être *visible*. Or, combien n'est pas opposé à cette unité le spectacle que nous présentent les chrétiens en tout lieu ; l'un disant : « je suis de Paul, et un autre : je suis d'Apollos », (1 Cor. 3:4). Comme tout cela doit affliger le cœur de notre Sauveur bien-aimé ! Ne nous a-t-il pas rachetés, mes frères, à un bien grand prix, au prix de son sang, et ne devons-nous pas chercher à accomplir ses désirs à notre égard ? Je sais que le nouvel homme en vous répondra par l'affirmative, je sais qu'il désire faire ce que Christ demande. O Saints ! Prêtez donc l'oreille à la requête de votre Sauveur mourant, et efforcez-vous de manifester l'unité du corps.

3. *Le lien d'union est le Saint Esprit.* Il habite en chacun de nous ; nous avons reçu un *seul et même Esprit*. C'est lui qui nous a amenés à Jésus. « Nous fûmes tous baptisés dans un *seul Esprit* pour être un *seul corps*, et celui qui est uni au Seigneur est un seul Esprit. » L'oubli de ce vrai lien d'union a eu pour résultat l'état de division de l'Église, que nous avons sous les yeux. Nous avons été oints comme étant les vrais fils d'Aaron (Lév. 8) et nous sommes appelés à manifester au-dehors qu'en vérité nous avons tous reçu un seul et même Esprit. (Rom. 8:9 ; 1 Cor. 12:4 :11:13 ; 6:17 ; 1 Jean 2:27).

4. Faire de quelque point de connaissance, autre que la connaissance de Dieu et de Jésus (Jean 17:3), le lien de l'union, ou rallier les âmes autour de *quelque doctrine particulière*, c'est diviser le corps de Christ. Oh ! qu'il est triste de voir que la vérité même de Dieu est employée à diviser les saints ; tel parti prenant une vérité comme le point spécial de ralliement ; tel parti en prenant une autre. Ainsi la connaissance est mise à la place du Seigneur Jésus.

5. *Quiconque croit au Seigneur Jésus Christ est un Sacrificateur.* « Vous êtes la race élue, *la sacrificature royale* », (1 Pierre 2:9.) Nul individu inconverti, quelque instruit ou bien élevé qu'il soit, ne peut être sacrificateur. C'est l'union seule avec le grand Souverain Sacrificateur, qui fait, d'un enfant quelconque d'Adam, un sacrificateur. Hélas ! de nos jours, on nous dit que la sacrificature ou le sacerdoce n'appartient qu'à ceux qui ont été mis à part pour cela par leurs semblables, et que ceux-là seuls qui ont été ordonnés ou consacrés de cette manière, qu'ils soient convertis ou inconvertis, sont sacrificateurs de Dieu, c'est-à-dire des intermédiaires obligés entre Dieu et ses enfants, pour le *culte* que ceux-ci rendent au Seigneur. Il n'est pas rare de voir des hommes, morts dans leurs fautes et dans leurs péchés, avoir la prétention d'être sacrificateurs. Qu'ils examinent sérieusement le chapitre 16 des Nombres. Ils y verront que Coré et ses associés, qui n'étaient pas de la famille d'Aaron, élevèrent des prétentions à la sacrificature, et que leur fin fut en rapport avec leurs œuvres. Mais tout croyant étant un sacrificateur (Il « nous a faits rois et sacrificateurs à son Dieu et Père », Apoc. 1:6), nous n'avons besoin d'aucun homme entre Dieu et nous, mais nous sommes invités à nous « approcher », et à offrir des sacrifices spirituels comme les vrais fils d'Aaron, les sacrificateurs de Dieu. Ainsi il est écrit : « Offrons donc continuellement à Dieu par son moyen (de Jésus) un sacrifice de louange » (Héb. 13:15). Et ailleurs : « Ayant donc, frères, pleine liberté pour entrer dans le sanctuaire par le sang de Jésus » (Héb. 10:19). Nous voyons par là que le privilège commun à tous les saints est d'entrer là où Aaron ne pouvait entrer qu'une fois l'année, là où aucun fils d'Aaron ne pouvait entrer. Maintenant, le voile ayant été déchiré, « les frères » sont invités à entrer là où leur grand Souverain Sacrificateur est entré, savoir dans le Ciel même ; – c'est là qu'est la place de notre culte comme membres de la famille céleste. C'est pourquoi la distinction entre clergé et laïques est entièrement contraire à l'Écriture. Cette erreur est provenue de ce que l'on a voulu modeler l'Église sur l'ordre juif ; de là vient aussi que, dans tant d'édifices, appelés temples, on voit les dix commandements gravés en grands caractères ; de là vient que, dans presque tous ces édifices, on lit ces commandements, avant le service, à un peuple que l'on nomme ensuite

chrétien. Mais hélas ! trop souvent aussi, Moïse y est prêché au lieu de Christ, les œuvres au lieu de la grâce, faire et vivre au lieu de vivre et faire. Et maintenant que dans les soi-disant églises nationales, nous voyons, ici la tradition mise sur le même pied d'autorité que la parole de Dieu ; là tant de prétendus pasteurs adversaires de l'évangile ; partout tant d'erreurs, tant de choses opposées à la saine doctrine, le monde s'immisçant dans la direction et le gouvernement de ces églises – il est temps que les saints et bien-aimés de Dieu qui se trouvent en elles prêtent l'oreille et obéissent à sa Parole qui leur dit : « Sortez du milieu d'elle, mon peuple ; » et encore : « Sortez du milieu d'eux et vous séparez, dit le Seigneur, et ne touchez pas à ce qui est impur, et je vous recevrai. Et je vous serai pour Père, et vous, vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur Tout-Puissant. »

6. *L'esprit de secte* vient de la chair aussi bien que le schisme. « Car vous êtes encore *charnels*. Car puisqu'il y a parmi vous de l'envie, et des disputes et des *divisions*, n'êtes-vous pas *charnels*, et ne marchez-vous pas selon l'homme ? Car lorsque l'un dit : moi, je suis de Paul ; et un autre : moi, d'Apollos ; n'êtes-vous pas *charnels* ? » (1 Cor. 3:3-4). Être membre de telle ou telle dénomination, ou de telle ou telle église est contraire à la parole de Dieu, qui ne reconnaît d'autres membres que les *membres de Christ*.

7. *L'Église n'est pas une démocratie*, mais une monarchie absolue, dont le souverain est le *Saint Esprit*¹. Aussi elle n'est point appelée à se gouverner elle-même, ni à prendre des décisions, par le moyen de votations, sur quelque sujet que ce soit (comme c'est trop souvent le cas dans certaines églises) ; mais elle doit être gouvernée par ceux qui ont reçu du Saint Esprit les dons pour cela². (Héb. 13:7-17 ; 1 Tim. 5:17).

8. *Il y a diversité de dons*. Dieu, comme souverain, les distribue selon qu'il veut (1 Cor. 12:4-31). Aussi toute capacité de servir dans l'Église vient de *Dieu*, que ce soit par l'enseignement, par la prédication, ou par tout autre ministère. Établir un *homme*, comme pasteur ou ministre, et s'attendre à lui comme s'il possédait tous les dons divers, est un acte qui n'est nulle part sanctionné dans la Parole de Dieu ; « car à *l'un*, par l'Esprit, est donnée la parole de sagesse ; et à *un autre*, la parole de connaissance par le même Esprit. » (1 Cor. 12:8).

9. *La science humaine ou des talents naturels* quelconques ne rendent point par eux-mêmes quelqu'un apte au ministère. Mais dans ces temps fâcheux l'homme usurpe la place de Dieu. Un homme fait des études dans une université, dans une académie ou ailleurs ; et en vertu de ces études, qu'il ait reçu des dons de Dieu ou non, (pourvu seulement qu'il ne soit pas immoral), il est considéré comme ayant tout ce qu'il faut pour être ordonné ou consacré ; puis pour être appelé, ici par un évêque, là par le gouvernement civil, ailleurs par un troupeau, à l'office de pasteur. Il n'est jamais fait mention dans la parole de Dieu d'un troupeau choisissant son pasteur ; nous y voyons que cela est du ressort de Dieu seul. L'un des signes des derniers temps, c'est que les hommes « s'amasseront des docteurs » (voir 2 Tim. 4:3-5). Quelques-uns, il est vrai, choisissent leurs pasteurs sans tenir trop de compte de l'instruction humaine ; mais c'est toujours l'homme qui, par une votation, appelle son semblable à l'office de pasteur ; et celui-ci étant ainsi établi, on le considère comme *le* ministre, et on attend de lui qu'il exerce les dons divers de pasteur, de docteur, d'évangéliste, etc.³

10. L'homme ainsi établi par l'homme doit être payé pour son travail. Qu'il ait reçu de Dieu des dons ou non, on le paye tant par année pour exercer ces dons, (lisez Actes 8:20). N'est-ce pas une chose affreuse de vendre le don de Dieu, pour une somme annuelle ? Et si ce n'est pas le don de Dieu, qu'est-ce que c'est donc ? Que le Seigneur nous fasse la grâce, chers et bien-aimés, de peser toutes choses à la balance du sanctuaire !

11. Demander au monde de payer pour entendre l'évangile, de quelque manière qu'on réclame son argent, est une chose entièrement contraire à cette grâce qui dit : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Matt. 10:8). Mais on dira : il faut bien que le ministre soit *payé*. Hélas ! mes frères, c'est là encore un autre fruit amer de l'arbre mauvais. – On dit encore : mais, en supposant qu'un chrétien soit bien doué de Dieu pour l'œuvre de pasteur, de docteur ou d'évangéliste, comment faudra-t-il qu'il vive ? Ceux qui parlent ainsi devraient considérer l'exemple de l'Apôtre Paul qui dit : « Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni le vêtement de personne. Et vous savez vous-mêmes que ces mains ont servi pour mes besoins et pour les personnes qui étaient avec moi. » Non seulement il travaillait lui-même comme faiseur de tentes (Act. 18:3), mais encore il exhorte les anciens ou évêques d'Éphèse à travailler : « Je vous ai montré, leur dit-il, en toutes choses, que c'est ainsi qu'en travaillant il faut secourir les faibles, et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus ; car Lui-même a dit : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. » (Act. 20:33-35). Quelle différence entre cela et recevoir un salaire régulier, tant d'argent pour tant d'ouvrage. Cependant nous savons bien qu'il est écrit : « Tu n'emmuselleras point le bœuf qui foule le grain. De même aussi le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent la Bonne Nouvelle vivent de la Bonne Nouvelle. » (1 Cor. 9:9-14). D'après ce chapitre neuvième de 1 Corinthiens, rapproché d'Actes, 20:17-35, et de 2 Thess. 3:8-9, il est évident que, quoique l'Apôtre connût le droit qu'il avait comme ouvrier, il n'usait pas de

¹ Pendant l'absence personnelle de Jésus (qui s'en est allé pour se mettre en possession d'un royaume, et pour revenir ensuite (Luc 19:11-27 ; Dan. 7), le Saint Esprit a pris sa place ici-bas comme consolateur, guide, docteur et maître des saints ; et il est aussi réellement présent en personne et en nous maintenant, que Jésus l'était avec ses disciples pendant son ministère personnel ; cet Esprit sera en nous jusqu'à la consommation du siècle.

² Cela est vrai, dira peut-être quelqu'un ; oui, c'était là l'ordre, mais l'apostasie a tout gâté, cela comme le reste. Bien-aimés, voici la parole : « jusqu'à ce que tous, nous nous rencontrions, etc » (voir Éph. 4:11-13) en sorte que, quoique dans la plus grande faiblesse, il y a pourtant encore maintenant parmi les saints diversité de dons, le Saint Esprit étant toujours en nous, distribuant toujours ses dons à chacun en particulier selon qu'il le veut, car il est souverain.

³ Que Dieu puisse rendre un frère capable d'enseigner et de prêcher, aussi bien que de paître le troupeau, je ne le nie pas ; car Dieu est le maître.

ce droit, afin de ne mettre aucun empêchement à l'évangile, et il se présente lui-même comme un modèle à notre imitation ; « non, dit-il, que nous n'ayons le droit, mais afin de nous donner à vous en exemple, pour que vous nous imitez. » Néanmoins nous voyons le même Apôtre, réjouï des témoignages d'amour qu'il avait reçus des Philippiens ; et en parlant de ces offrandes volontaires, il dit : « Vous avez bien fait de prendre part à ma tribulation. Car, même à Thessalonique, vous m'envoyâtes pour mes besoins, une fois et même deux fois. Ce n'est pas que je recherche des dons, mais je recherche le fruit qui se multiplie pour vous être porté en compte. Or j'ai tout reçu... ce qui venait de vous, comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice accepté, agréable à Dieu » (Phil. 4:14 :18). Assurément quand un frère travaille pour le Seigneur, il faudrait qu'il y eût bien peu d'amour parmi les saints, s'ils le laissaient manquer du nécessaire ; mais c'est là leur affaire, c'est en particulier le devoir de ceux qui profitent du ministère de ce frère, selon qu'il est écrit : « que celui à qui l'on enseigne la Parole communique de tous ses biens à celui qui l'enseigne » (Gal. 6:6.) « Si nous avons semé pour vous les choses spirituelles, est-ce beaucoup que nous moissonnions de vous les charnelles ? » (1 Cor. 9:11) ; tandis que c'est le privilège de l'ouvrier de pouvoir dire : « ce n'est pas ce qui est à vous que je cherche, mais c'est vous. » « Quel est donc pour moi le salaire. C'est qu'en annonçant la Bonne Nouvelle, j'établis la Bonne Nouvelle du Christ sans qu'il en coûte rien, pour ne pas user pleinement de mon droit dans la Bonne Nouvelle. Car bien que libre à l'égard de tous, je me suis asservi moi-même à tous, afin d'en gagner un plus grand nombre » (2 Cor. 12:14 et 1 Cor. 9:15 à 19).

12. Prêcher l'évangile aux pécheurs est un important devoir, et tous les saints doivent s'intéresser à cette œuvre selon leurs moyens ; et chacun d'eux peut y contribuer par des prières et des supplications. – Mais réclamer les secours du monde pour cette œuvre, s'appuyer sur l'argent, la position sociale, l'influence ou le patronage de personnes étrangères à la foi, c'est employer l'armure de Saül. Si seulement les saints savaient aller en avant avec la force que Dieu leur a donnée, chacun d'eux selon ce qu'il a reçu, nous verrions bientôt combien les résultats d'une œuvre faite dans les voies de Dieu seraient infiniment plus bénis que tous ceux que nous pouvons obtenir en suivant nos propres voies.

13. Les assemblées d'Église sont les assemblées des saints réunis pour leur édification mutuelle. Là, des frères, se plaçant sous la dépendance du Saint Esprit, exercent leurs dons, soit de prophétie ⁴, soit d'enseignement, etc. « Que deux ou trois prophètes parlent, et que les autres en jugent⁵. Vous pouvez tous prophétiser un par un ⁶, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés » (1 Cor. 14:29 :31). « Édifiez-vous les uns les autres ; » tel est le commandement du Seigneur ; et quand les saints se réunissent simplement au nom de Jésus, en se confiant tous ensemble au Saint Esprit, combien ne peuvent-ils pas être bénis, même par le chant d'un cantique, ou par la lecture d'une portion de l'Écriture, sous la direction de cet Esprit de Dieu !

Des personnes inconverties peuvent être présentes, (1 Cor. 14:23-25) ; mais l'objet spécial de la réunion, pour les saints, c'est le culte. Le premier jour de la semaine, en particulier, ils s'assemblent pour rompre le pain, et non pas pour choisir des pasteurs, discuter telle ou telle question, faire des règlements, etc. Voici le commandement sur ce sujet : « N'abandonnant pas la réunion de *nous-mêmes*. » Une assemblée mélangée de saints et de gens du monde, pour entendre la prédication de l'évangile, n'est pas du tout ce dont il est question dans ce précepte.

14. La parole de Dieu est pour les saints la seule règle, soit de doctrine, soit de pratique. Tout ce qui est nécessaire à l'ordre de l'Église doit s'y trouver ; et il nous est spécialement défendu de nous faire nous-mêmes des règles. « À la loi et au témoignage. S'ils ne parlent selon cette parole, c'est parce qu'il n'y a point de lumière en eux. » « Recherchez au livre de l'Éternel et lisez » (És. 8:20 ; 34:16.)

Je vous conjure donc, bien-aimés, de considérer ces choses, de les éprouver à la pierre de touche de la parole de Dieu ; et si vous en trouvez quelqu'une qui soit contraire à cette Parole, rejetez-la. Mais si, en vous approchant comme de petits enfants de la Parole de votre Père, vous trouvez que ces choses sont vraies, efforcez-vous d'agir en conséquence. Sortez et vous séparez de tout ce qui est contraire à la vérité de Dieu, car Jésus vient bientôt. « Celui qui vient arrivera, et Il ne tardera pas. » Puissions-nous être trouvés par Lui, à son arrivée, honorant en toutes choses la doctrine de Dieu notre Sauveur, afin qu'ainsi l'entrée dans le Royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ nous soit richement accordée, et que nous entendions cette parole bénie adressée à chacun de nous : « Bien ! bon et fidèle serviteur !... Entre dans la joie de ton Seigneur ! » Amen.

Le témoignage des disciples, vol. 1, p. 248

⁴ Le don de prophétie est de deux sortes : 1° prédire des événements à venir ; 2° parler aux hommes pour l'édification et l'exhortation et la consolation (1 Cor. 14:3). C'est dans ce dernier sens que nous avons encore ce don quoique dans une grande faiblesse.

⁵ Il peut arriver qu'il n'y ait qu'un seul frère présent qui soit capable de parler pour l'édification. S'il en est ainsi il est tout à fait selon la pensée du Seigneur que ce frère seul parle. Ce passage se rapporte évidemment à des assemblées dans lesquelles se trouvent deux ou plusieurs frères ayant reçu des dons du Seigneur.

⁶ Ce passage ne signifie pas du tout qu'un frère quelconque, qu'il ait des dons ou non, ait la liberté de parler ; il ne s'agit que de ceux qui sont qualifiés pour cela par le Saint Esprit. La liberté et le droit sont ceux de l'Esprit, et non ceux de la chair.